

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 15 MARS 2010

L'an deux mil dix, le quinze du mois de mars à 20 H 00, en suite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil Communal, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
MM. Olivier FIEVEZ. Daniel CANART. Maxime DAYE. Charles VASTERSAEGHER.
Mme Line HAUMONT. M. Daniel RENARD. Echevins ;
MM. Guy DE SMET. Philippe JEANMART. Mme Anne-Catherine ROOBAERT. MM.
Jean-Marie ROSSAY. Christophe LECHENE. Francisco FERNANDEZ-CORRALES.
Nino MANZINI. Mmes Martine DAVID. Karina DECORT.
M. Didier LIEDS. Mme Sandrine SAUVAGE. MM. Luc GAILLY. Martin PAUL.
Mme Marie-José SMETS. M. Michel BRANCART. Mmes Evelyne DETRY. Isabelle
SIMON. M. Pascal PHILIPPART. Mme Françoise SNOECK. Conseillers
Communaux.
Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du C.P.A.S participe à la réunion
Mr . Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Monsieur le Conseiller Denis SCHOLLAERT est absent et excusé
Monsieur l'Echevin Daniel CANART et Monsieur le Conseiller Francisco FERNANDEZ-CORRALES arriveront en cours de séance.

A 20 H 05, la séance publique est ouverte.

En avant-réunion, les Membres du Conseil reçoivent Mademoiselle Rosalie LEFEBURE, Miss Soignies Haute Senne 2010 et ses deux dauphines.

L'Assemblée aborde ensuite l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1 FINANCES COMMUNALES

- A *Redevance sur le droit de place au marché hebdomadaire.*
Modification

Cf délibé

- B *Redevance pour la fourniture de courant électrique aux commerçants ambulants installés sur le domaine public.*
Création

Cf délibé

- C** *Emprunts communaux*
Travaux d'entretien de divers trottoirs - exercice 2008.
Indemnité à verser au Fonds de participation - financement via le boni
extraordinaire - vote
 Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité.

Cf délibéré

- D** *Octroi de la prime de naissance communale.*
 Modification des conditions.
Madame la Conseillère SIMON : vous nous proposez d'accorder aussi la prime de naissance communale aux enfants mort-né. Ne serait-il pas plus facile de nous calquer sur la sécurité sociale car là, la prime de naissance est accordée à partir +/- du 7^{ème} mois de grossesse.

Madame la Conseillère DETRY : en fait, il s'agit d'après la 28^{ème} semaine de grossesse.

Monsieur le Conseiller DE SMET : nous nous associons à cette proposition d'Ecolo.

Et l'Assemblée unanime de décider d'octroyer, à l'avenir, la prime de naissance communale aux mêmes conditions que l'allocation de naissance en matière de sécurité sociale.

2 *REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE*

- A** *« Dossier de sécurité » pour les manifestations publiques.*
Examen et approbation

Monsieur le Conseiller Francisco FERNANDEZ - CORRALES entre en séance.

Monsieur le Président : vous savez que la réglementation en vigueur nous oblige à prévoir « un dossier de sécurité » pour les manifestations publiques organisées sur le territoire de notre Ville.

Ce dossier a été préparé par notre Fonctionnaire Planu.

Madame la Conseillère DAVID : c'est une excellente chose mais nous nous demandons si l'approbation de l'évènement était conditionnée à la demande du dossier.

Monsieur le Président : en théorie oui mais dans les faits nous nous adapterons. Certainement en tout cas pour les manifestations nouvelles ou pour lesquelles on a des doutes.

Madame la Conseillère DECORT : quid pour les activités prévues dans les

trois prochains mois ?

Monsieur le Président : il faut bien commencer à un moment donné. Il y aura forcément une période transitoire.

Monsieur le Conseiller MANZINI : nous nous interrogeons sur la notion de « risque pour l'ordre public ». Ne pourra t-on bientôt plus déposer de tracts à la gare de Braine-le-Comte sans devoir entrer un dossier ?

Monsieur le Président : non cela ne concerne pas ce genre de chose.

Monsieur le Conseiller MANZINI : quid alors d'une manifestation politique plus importante.

Monsieur le Président : non plus à priori je ne pense pas que notre règlement sera applicable.

Monsieur le Conseiller MANZINI : mais s'il s'agit par exemple d'un barbecue ouvert au public, au profit d'un parti politique ?

Monsieur le Président : oui alors dans ce cas, je pense qu'il faudra effectivement introduire un dossier de sécurité.

Monsieur le Conseiller MANZINI : cela concernera-t-il aussi, par exemple, les fêtes de mariage ?

Monsieur le Président : si il ya un « drink » de mariage cela se fait nécessairement dans une salle et la salle doit elle-même être couverte. C'est vrai qu'il faudrait vous donner quelques exemples, une définition plus claire des évènements concernés.

Monsieur le Conseiller De Smet : quid par exemple de la fête des voisins. Il s'agit d'une activité que la Ville organise. Ne pensez-vous pas que la Ville devra alors prendre en charge le dossier ? Quand on examine le formulaire lui-même, surtout pour l'aspect sportif, on constate qu'il est particulièrement difficile de prévoir à l'avance (3 mois) certaines activités ! Il y a aussi le problème des activités qui, par nature, ne sont pas prévisibles par exemple une manifestation d'enseignants !

Monsieur le Président : le but du législateur était de couvrir les « grosses manifestations ». Il ne faut pas que cela empêche toute initiative locale même de dernière minute.

Monsieur l'Echevin Fievez : je constate aux pages 14 et 15 qu'on a prévu pour que le dossier de sécurité soit complet, les organisateurs devaient être en règle avec la Sabam et la « rémunération équitable ».
Personnellement, je me réserve le droit de ne pas être en règle avec eux ! Dans tous les cas, je pense qu'il faudra faire une séance d'information avec tous les responsables des grosses manifestations habituelles de notre Ville.

Monsieur le Président : ce document, on va bien sûr le tester pendant un an et après cette période on fera rapport au Collège Communal et au Conseil Communal sur son utilisation.

Monsieur l'Echevin RENARD : dans tous les cas, il me semble qu'il faudrait prévenir tous les organisateurs des manifestations concernées.

Monsieur le Président : nous allons envoyer ce document à toutes les organisations connues.
Il pourrait par exemple devenir obligatoire le 1^{er} janvier prochain.

Monsieur le Conseiller JEANMART : le moins qu'on puisse dire c'est que ce document n'est pas très clair. Nous allons acheter un chat dans un sac !.

Monsieur le Président : Ecaussinnes a voté, sans aucun problème, ce règlement qui est, je vous le rappelle, obligatoire.
Quelle serait notre responsabilité si un problème se posait à l'occasion d'une grande manifestation dans les prochaines semaines ?
Je pense toutefois qu'il est nécessaire que nous fassions le point avec notre fonctionnaire Planu et je propose qu'un groupe de travail se réunisse pour ce faire, le lundi 19 avril prochain vers 18 H30.

L'Assemblée unanime marque son accord sur cette proposition de Monsieur le Député-Bourgmestre.

- B** *Police de la circulation routière*
Modification des limites d'agglomération d'Henripont
Adoption de 2 nouveaux règlements pour la voirie communale et la voirie régionale.

Cf délibé

3 INVESTISSEMENTS

- A *Achat groupé d'électricité- lancement du second marché (adjudication publique).*
Convention de collaboration à conclure avec l'intercommunale SEDIFIN -
Approbation

Cf délibé

- B *Travaux de petites réparations localisées (voiries et trottoirs) - Exercice 2010*
Décision et choix du mode de passation du marché.

Cf délibé

- C *Travaux divers repris au budget extraordinaire 2010 -*
Marché de services à passer avec un coordinateur sécurité
Décision et choix du mode de passation du marché

Cf délibé

4 ACQUISITIONS

- A *Achat de trois défibrillateurs externes automatiques (pour la ville, le CPAS et la Maison de repos)*
Décision de principe, fixation des conditions et choix du mode de passation du marché.
Madame la Conseillère ROOBAERT : lorsque vous ferez la formation des personnes qui pourraient utiliser ces défibrillateurs, j'aimerais y participer.

Monsieur le Président : vous serez bien entendu invitée à cette démonstration.

- B *Acquisition d'un lave-vaisselle semi-industriel pour la section restauration de l'EICB*
Décision de principe, fixation des conditions et choix du mode de passation du Marché.

Cf délibé

- C *Acquisition d'une nouvelle grue (mini-pelle) pour le service des Travaux*
Approbation des conditions du marché

Cf délibé

- D *Acquisition de matériels pour la création d'étagères destinées à la*
Bibliothèque Communale
Approbation des conditions du marché

Cf délibé

5 PATRIMOINE COMMUNAL

- A *Vente à l'intercommunale SEDILEC des parcelles de terrain servant à*
l'exploitation des cabines électriques
Octroi d'un bail emphytéotique - décision

Cf délibé

- B *Conclusion d'un bail commercial pour la partie horéca du bâtiment du*
Centre Culturel Baudouin V, rue de la Station.
Décision de principe

Cf délibé

- C *Convention à conclure avec une association locale pour l'occupation et la*
gestion de l'ancienne gare de Ronquières.
Approbation.

Cf délibé

6 SERVICE INCENDIE

Personnel -

Engagement d'un sous-lieutenant volontaire - Décision.

L'Assemblée, unanime, décide de lancer un examen pour la promotion d'un sous-lieutenant volontaire.

7 URBANISME- RENOVATION URBAINE

Convention à conclure avec le S.P.W relative aux conditions d'utilisation de

CONSEIL COMMUNAL DU 15 MARS 2010

la subvention pour la réalisation d'un dossier de rénovation urbaine.
 Approbation

Cf délibé

8 INTERPELLATION CITOYENNE : ATTRIBUTIONS SCABINALES DE MADAME LA PRESIDENTE DU C.P.A.S

Comme suite à l'interpellation d'un citoyen qui se pose des questions sur les attributions scabinales attribuées à Madame la Présidente du C.P.A.S., le Collège Communal se propose de répondre que non seulement il s'agit d'une possibilité légale mais qu'en plus il s'agit d'une excellente initiative.

Monsieur le Conseiller MANZINI : il s'agit d'un citoyen qui se pose des questions, c'est, me semble-t-il tout à fait normal. Pour le reste, le groupe Ecolo est totalement solidaire de la proposition du Collège Communal.

9 SEANCE DU 1^{ER} FEVRIER 2010

Procès-verbal - Approbation.

Madame la Conseillère SIMON fait remarquer qu'il n'était pas indiqué qu'elle avait fait des remarques sur le P.V. du 15 décembre 2009. Moyennant cette remarque, le procès-verbal précité est adopté.

10 INFORMATIONS

Bilan de la visite de nos représentants au Burkina-Faso.

Monsieur l'Echevin DAYE signale qu'une soirée spéciale sera consacrée au bilan de la visite des représentants au Burkina Faso.

Il invite, dès à présent, tous les Membres du Conseil Communal, à y participer.

11 INTERPELLATIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège Communal répond alors aux interpellations des Conseillers Ecolo :

A *proposition de s'associer à W W F du 27 mars qui propose d'éteindre tous les feux électriques entre 20 H 30 et 21 H 30.*

Monsieur le Président : pour ce qui concerne la Ville, cela paraît difficile mais nous sommes d'accord de faire de la pub pour cette opération.

B *Créance de la Ville vis-à-vis de la Communauté Urbaine du Centre*

Monsieur le Président signale que le Collège rencontrera prochainement le Président de la Communauté Urbaine du Centre pour évoquer cette question.

C *Zoning de la Guelenne : Mise en place d'un comité d'accompagnement*

A la demande de Monsieur l'Echevin Daye : le nom du représentant d'Ecolo

sera communiqué prochainement pour la mise en œuvre du comité précité.

- D *Convention d'occupation pour le Stade du Poseur*
Monsieur l'Echevin Daye répond que cette convention sera nécessairement revue après que les travaux qui sont annoncés auront été réalisés.

Le huis clos est alors prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

HUIS CLOS

12 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A Implantation d'Hennuyères

- a) *Désignation à titre temporaire d'un maître spécial de religion islamique.*

Cf délibé

- b) *Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.*
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

Cf délibé

- c) *Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle à mi-temps*
Décision

Cf délibé

B Implantation de Steenkerque

- Notification d'une absence pour formation d'une institutrice maternelle.*
Désignation à titre intérimaire d'une remplaçante. Décision.

Cf délibé

C Implantation d'Hennuyères et de Ronquières

CONSEIL COMMUNAL DU 15 MARS 2010

Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire. Décision.

Cf délibé

D *Implantation de Ronquières*

a) *Démission d'une institutrice maternelle.*

Cf délibé

b) *Désignation à titre temporaire d'une maîtresse spéciale de religion catholique.*

Cf délibé

E *Notification d'un congé de maladie d'un maître spécial d'éducation physique*

Désignation d'un remplaçant. Décision.

Cf délibé

13 **ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL**

A *Modification d'attribution d'un professeur de formation musicale.*

Décision

Cf délibé

B *Remplacement d'un professeur de diction et de déclamation*

Décision

Cf délibé

C *Remplacement d'un professeur de diction et de déclamation*

Décision

Cf délibé

D Remplacement d'un professeur de chant d'ensemble.

CONSEIL COMMUNAL DU 15 MARS 2010

Décision

Cf délibéré

- 14 A.S.B.L. BRAINE SPORTS -**
Remplacement d'un représentant de la Ville. (Mr Thierry Buelens)
 Monsieur Thierry BUELENS est remplacé au Conseil d'Administration de l'A.S.B.L. Braine Sports par Madame Chris Maynard.
- 15 PERSONNEL OUVRIER**
Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier.
 Décision.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 H 40.

DONT PROCES-VERBAL

PAR LE CONSEIL

Le Secrétaire Communal,
 (s) Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Le Président,
 (s) Jean-Jacques FLAHAUX

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire Communal,

Le Député-Bourgmestre,

Philippe du BOIS d'ENGHIEN

Jean-Jacques FLAHAUX